



**La permanence psycho-juridique du CPAS de Genappe souffle ses deux bougies à l'occasion Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ce 25 novembre !**

Le mercredi 25 novembre prochain est consacrée journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, une occasion de rappeler notre action sur le territoire de Genappe. Pour rappel, les faits de violence entre partenaires enregistrés auprès de la zone de police sur le territoire de Genappe s'élevaient à plus de 30 plaintes par an au cours des années 2009-2012. Par ailleurs, nous avons constaté que les assistants sociaux et intervenants du domicile sont souvent confrontés à la violence conjugale. Celle-ci peut revêtir plusieurs formes. Elle n'est pas exclusivement physique, mais aussi psychologique, financière,... Il arrive régulièrement que la violence entre partenaires soit à l'origine de l'intervention du CPAS (octroi du RIS, prise en charge des frais d'hébergement en centre d'accueil,...). Suite à ces constats, les assistants sociaux ont suivi une formation intensive organisée par la Province leur permettant de mieux comprendre et appréhender la complexe relation auteur-victime au sein du couple et les moyens de s'en sortir.

**Permanence psycho-juridique**

Une deuxième mesure a été mise en place. Afin d'apporter des réponses concrètes à ces situations complexes et douloureuses, le CPAS de Genappe a développé depuis octobre 2013 un accueil spécialisé, une fois par mois, dans le cadre de permanences psycho-juridiques par l'ASBL « Les Tamaris ». Tenues par une psychologue et par une juriste, elles se déroulent au CPAS à raison de 2 heures par mois. Les consultations sont gratuites. Depuis deux ans, cette permanence accueille trois à quatre personnes chaque mois. Il peut s'agir d'une simple demande de renseignements, ou d'une demande plus importante. L'originalité de la démarche réside dans son côté « multidisciplinaire », alliant le soutien psychologique et la rigueur juridique. Cette permanence se déroule tous les 2<sup>e</sup> mardis du mois, de 13 à 15 heures. Accessible à tous. Tous les renseignements à ce sujet peuvent être obtenus au CPAS de Genappe, rue de Ways, 39 à 1470 Genappe par téléphone au

067.64.54.50, par mail [cpas@genappe-cpas.be](mailto:cpas@genappe-cpas.be), ou en se rendant aux permanences de 9h à 12h le lundi, le mercredi ou le vendredi.

Tous les renseignements complémentaires au sujet de ce communiqué peuvent être obtenus auprès de Vincent Girboux, Président du CPAS de Genappe, 0473.88.11.90, [vincent.girboux@genappe.be](mailto:vincent.girboux@genappe.be)